

Addresser toute la correspondance :
14, rue Saint-Dominique, PARIS-7^e

LES RÉPONSES DOIVENT, OUTRE LE NUMÉRO
D'ENREGISTREMENT RAPPELER LES INDICATIONS
DU TIMBRE CI-CONTRE.

BORDEREAU D'ENVOI

à

Monsieur le Directeur
Délégué à l'Air
26, Boulevard Victor
- PARIS -

659
55700449
19-1-55

TÉLÉ.

POSTE :

PARIS. LE 21 FEV 1955

N° D'ENREGISTREMENT 003264 /FA/CAB/22

CLASSEMENT :

Z. 9

Numéro des Pièces	DÉSIGNATION DES PIÈCES	NOMBRE	OBSERVATIONS
	- Lettre en date du 9 février 1955, émanant du Préfet de l'AISNE, transmissive d'une copie d'un procès-verbal de gendarmerie constatant l'apparition d'un engin lumineux dans le département de l'AISNE	1	- Transmis pour attributions. ----- Le Général de Division Chef de l'État-Major Particulier P.O. Le Lieutenant-Colonel
	- Procès-verbal	1	<div data-bbox="1109 1086 1476 1243" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>E. M. F. A. / A. BUREAU SCIENTIFIQUE COURRIER ARRIVÉE 23 FEV. 1955</p> </div>
	- Schéma	1	
	TOTAL	3	<div data-bbox="1045 1288 1492 1556" style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>ARRIVÉE COURRIER 22 FEV. 1955 ARRIVÉE COURRIER N° 2438</p> </div>

CABINET

Bureau du Cabinet

2 FEV. 1955

590

Cabinet "AIR"

EF/JD

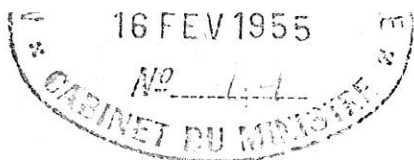
PRÉFECTURE DE L' AISNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1^{re} Division
2^{ème} Bureau

Laon, le 9 Février 1955

Dans votre réponse
rappelée la référence est dessus



Le Préfet de l'Aisne,

à Monsieur le Ministre de la DEFENSE NATIONALE
et des FORCES ARMÉES

Cabinet

à Monsieur le Ministre de l'INTERIEUR

Direction Générale de la Sûreté Nationale
Cabinet

OBJET : Apparition d'engins lumineux sur plusieurs points du
département de l'Aisne.
P . J : Une.

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, à toutes
fins utiles, copie d'un procès-verbal de Gendarmerie constatant
l'apparition d'un engin lumineux dans mon département.

Le Préfet,

659

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
SERVICE DE SECURITE DES FORCES ARMEEES

SECTION AIR

POSTE DE CAMBRAI

N° 2737L

/S.A. CAMBRAI
D.P.

Cltn28.07.19

CAMBRAI, le -4 FEV 1955

B O R D E R E A U D ' E N V O I

REFERENCE : Engin Lumineux non identifié

55700448

19-1-1955

Désignation des pièces	Nombre	Observations
P.V. n° 6I, en date du 31.01.1955 Commandant de la Brigade de Gendarmerie de _____ (Aisne) et concernant un engin lumineux non identifié.	1	Transmis pour attributions. $\frac{d_0}{D} = \frac{\varphi_0}{\Phi} = \frac{V_0}{V_2} = \frac{50''}{\underbrace{7.000}_{\text{Hyp.}}} = \frac{1}{140}$ $\left\{ \begin{array}{l} (\varphi_0 = 0,120) \quad \Phi = 18'' \\ D = 4000 \end{array} \right. \quad d_0 = 2850 \quad Rq \quad L_0 = 2000$ <p>ce qui indiquent un locher de 1850 environ.</p>

DESTINATAIRES :

S.A. Cité de l'Air 1 ex.
Archives : 2 ex.

Le Lieutenant
Chef du Poste de Sécurité
de CAMBRAI

Bollée

S.A. CAMBRAI

ARRIVÉE

GENDARMERIE NATIONALE

DATE 31 FEV 1955

N° 966

CLT

Ce jour d'hui, premier Février, mil neuf cent cinquante-cinq.

Nous, soussigné,

gendarme à la brigade de département de l'Aisne,

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Le trente Janvier, mil neuf cent cinquante-cinq, à dix-sept heures, nous l'archal-des-Logis-Chef étant à la résidence, nous apprenons par Monsieur de ce que le 19 Janvier 1955, vers 22 heures, il a vu au-dessus du village, un engin lumineux genre "soucoupe volante", se dirigeant N.E. - S.O. Il ajoute que son épouse et son petit-fils, ainsi que Madame de Cugny (Aisne), ont également été témoins de cette apparition.

Le même jour, à dix-huit heures, par message téléphonique n° 19, nous avisons des faits notre Commandant de Section

Le trente-et-un Janvier, mil neuf cent cinquante-cinq, à dix heures trente, nous gendarme de service à la résidence, nous procédons à une enquête.

Nous recevons les témoignages suivants, de :

âgé de 58 ans,

qui déclare :

Le 19 Janvier 1955, vers 22 heures 10, je revenais de passer une veillée chez un parent, route d'Artemps. J'étais accompagné de mon épouse, et de mon petit-fils âgé de 9 ans.

Alors que nous arrivions à hauteur de l'habitation, nous avons eu soudain notre attention attirée par un engin lumineux dans le ciel, venant de la direction de St-Quentin et se dirigeant vers CUGNY.

Cet engin représentait la forme d'un disque lumineux blanc, d'un diamètre de 20 à 30 centimètres environ. Un genre de faisceau lumineux, couleur orange, prenait naissance à l'arrière du disque. Ce faisceau avait une longueur d'une vingtaine de mètres, se terminant en queue de poisson, ayant l'extrémité large de deux mètres environ.

L'appareil se déplaçait à très grande vitesse. Je n'ai suivi des yeux pendant 150 mètres, c'est à dire pendant cinq secondes environ, puis il est disparu.

Circulaire minist. du 26 décembre 1904

20 LÉGION bis

COMPAGNIE

1^{er} Aisne

SECTION

St-Quentin

BRIGADE

N° de la Brigade 61

Du 31/1/1955

PROCÈS-VERBAL
CONSTANT

Renseignements
à itaires.

Soucoupe volante

6 EXPÉDITION

Un exemplaire de ce Commandement de Brigade
à M. le Chef de poste de Sécurité Civ.
de la S. G. M., à Cambrai

à lieu de donner un signalement, il est placé à la suite du procès-verbal, après les signatures.

L'emploi de formules imprimées peut être toléré pour les contraventions, arrestations en vertu de contraintes par corps, recherches, etc... mais seulement lorsqu'il n'y a pas de faits particuliers à relever et sous réserve de la non opposition des autorités intéressées. Il en est de même pour les arrestations d'insoumis et de militaires déserteurs ou absents illégalement.

L. L. BRUN - A. PASSOT & C^e - 1904

Modèle N° 7 (ancien N° 16)

Art. 292 du décret sur l'organisation et le service de la gendarmerie.

659

" J'estime que l'engin en cause, pouvait se trouver à
 " 300 mètres de hauteur. Sa marche n'allait pas vers la
 " terre, mais au contraire il s'élevait vers le ciel
 " avec un angle d'ascension de 10 % environ.

" Je n'ai perçu aucun bruit. Seule la luminosité à
 " rappé mon attention.

" Après le passage, je n'ai remarqué aucune traînée
 " ou étincelles.

" Aucun doute n'est possible, il ne s'agit pas là
 " d'un aéroplane ou étoile filante, comme tout le monde
 " a pu en apercevoir. A mon avis il s'agit d'un engin
 " conduit de main d'homme ou télécommandé, puisque'il sui-
 " vait une direction bien définie.

" J'insiste sur la hauteur que j'eus ai donnée et
 " qui n'était pas excessive, ainsi que sur l'ascension.
 " Quelques jours plus tard, je travaillais chez Monsieur
 " à CUGNY, lorsque j'ai causé de l'apparition ci-
 " dessus relatée. Madame m'a fait connaître, que

" le même jour et à la même heure que moi, étant dans
 " sa cuisine, à travers la fenêtre elle a aperçu, venant
 " de la direction de SAINT-SIMON, un engin dans le ci-
 " Elle n'a pu m'en donner la description, n'ayant vu
 " qu'un faisceau violet.

" Je ne connais aucune autre personne ayant été té-
 " moin de cette apparition.

Lecture faite, persiste et signe.

Âgé de 62 ans,
 sans profession,
 Déclare:

" Le 19 Janvier 1955, vers 22 heures 10, je revenais
 " d'une veillée chez un parent, route d'Artemas. Je me
 " trouvais avec mon mari et mon petit-fils

" Nous nous trouvions à hauteur de l'habitation
 " lorsque soudain nous avons eu tous trois notre
 " attention attirée par un disque lumineux de couleur
 " blanc vif, suivi d'un long faisceau de couleur orange.

" Cet engin se déplaçait de la direction de SAINT-
 " QUENTIN vers CUGNY, c'est à dire Nord-Est Sud-Ouest,
 " à une très grande vitesse. Cette apparition n'a été
 " visible que pendant cinq secondes environ.

" Le disque pouvait avoir un diamètre de 20 centi-
 " mètres environ. Le faisceau prenant naissance à l'ar-
 " rière du disque, allait en s'empilant sur une lon-
 " gueur de 15 à 20 mètres. Il se terminait approximati-
 " vement en queue de poisson, avec une largeur de deux
 " mètres environ.

" L'engin paraissait se trouver à faible hauteur
 " (300 mètres environ) et s'élevait progressivement de
 " la façon d'un avion qui décolle.

" Je n'ai perçu aucun bruit, ni aucune traînée ou
 " étincelles après le passage de cet engin.

" Aucun doute n'est permis. Il ne s'agit pas là de
 " phénomène genre aéroplane comme on en aperçoit fré-
 " quement.

Lecture faite, persiste et signe.

(3)

Entendu en présence de son grand-père Monsieur

_____ , âgé de 9 ans, écolier,

déclare:

"-----Le 19 Janvier 1955, vers 22 heures, je revenais de
"passer une veillée chez un parent, avec mes grands-
"parents maternels.

" En arrivant en face de l'habitation _____, nous
"avons eu subitement notre regard attiré par un petit
"disque blanc dans le ciel, à l'arrière duquel se trou-
"vait un long faisceau lumineux, couleur orange.

" Cet ensemble lumineux venait de la direction de
"SAINT-QUENTIN et se dirigeait vers CUGNY. Il se dépla-
"çait à une très grande vitesse et n'est resté visible
"que quelques secondes.

" Le faisceau orange prenant naissance à l'arrière #
"du disque, allait en s'élargissant et finissait à peu
"près comme une queue de poisson.

" J'ignore à quelle hauteur se situait cette appa-
"rition, toutefois je dois dire qu'elle était nettement
"visible.

" Le disque se déplaçait à plat, comme une assiette
"renversée. Il poursuivait un mouvement ascensionnel,
"comme un avion qui vient de décoller.

" Au cours du passage de ce disque, je n'ai perçu
"aucun bruit.

Lecture faite persiste et signe, ainsi que M.

Poursuivant notre enquête à CUGNY, (Aisne) nous en-
tendons:

_____ , âgé de 43 ans,
sans profession,

qui déclare:

"-----Il est exact, qu'il y a une quinzaine de jours,
"sans pouvoir préciser la date, vers 22 heures, alors que
"je me trouvais à la cuisine, j'ai eu mon attention at-
"tirée par une lueur bleu-vert dans le ciel. J'ai ouvert
"la fenêtre, mais je n'ai rien plus rien vu.

" Il m'a semblé que la lueur signalée se déplaçait
"d'Ouest en Est, à une très grande vitesse et à assez
"haute altitude. Je ne puis être précise à ce sujet, cet-
"te apparition n'ayant duré que quelques secondes.

" Je n'ai perçu aucun bruit lors du passage de cette
"lueur, ni vu aucune gerbe d'étincelles ou de flamme/
"après.

" J'ignore si la lueur que j'ai aperçue a un rapport
"avec l'engin vu par la famille _____.

" Je ne connais personne à CUGNY ayant pu être témoin
"de ce même phénomène.

Lecture faite, persiste et signe.

...../.....

Monsieur

Il est honorablement con-

nu.

Sa déclaration nous a paru sincère, de bonne foi et exempte de toutes idées fantaisistes.

Cet homme ne boit pas et n'a pas d'antécédent médicaux psychiatrique. Il n'a pas été effrayé par ce qu'il voyait.

Il a mis sur le compte de son activité d'artisan de n'avoir pas eu le temps matériel de venir nous aviser plus tôt.

Madame est comme son mari, très bien considérée. Sa bonne foi est évidente ainsi d'ailleurs que celle de son petit-fils.

Madame est moins affirmative et précise, ayant vu le phénomène de l'intérieur de cuisine.

Nous avons recherché tant à SAINT-SIMON, qu'à CUCNY et dans les autres villages de notre circonscription des témoins possibles des faits ci-dessus relatés, sans résultat.

Nous joignons au présent, un schéma descriptif de l'engin, selon les données de la famille

SEPT EXPEDITIONS

- Les trois premières, à Monsieur le Général, Commandant Régional de la Gendarmerie, de la 2^e R. M. à LILLY
- La quatrième: à Monsieur le Procet de l'Aisne à LAON.
- La cinquième: à Monsieur l'Officier Chef de la Sécurité Militaire de la 2^e R. M. à LILLE.
- La sixième: à Monsieur le Chef de Poste de la Sécurité Air, de la 2^e R. M. à CAMBRAI.
- La septième: à nos Chefs.

Fait et clos, à

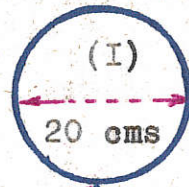
, le 1^{er} Février 1955.

S C H E M A

de la soucoupe volante

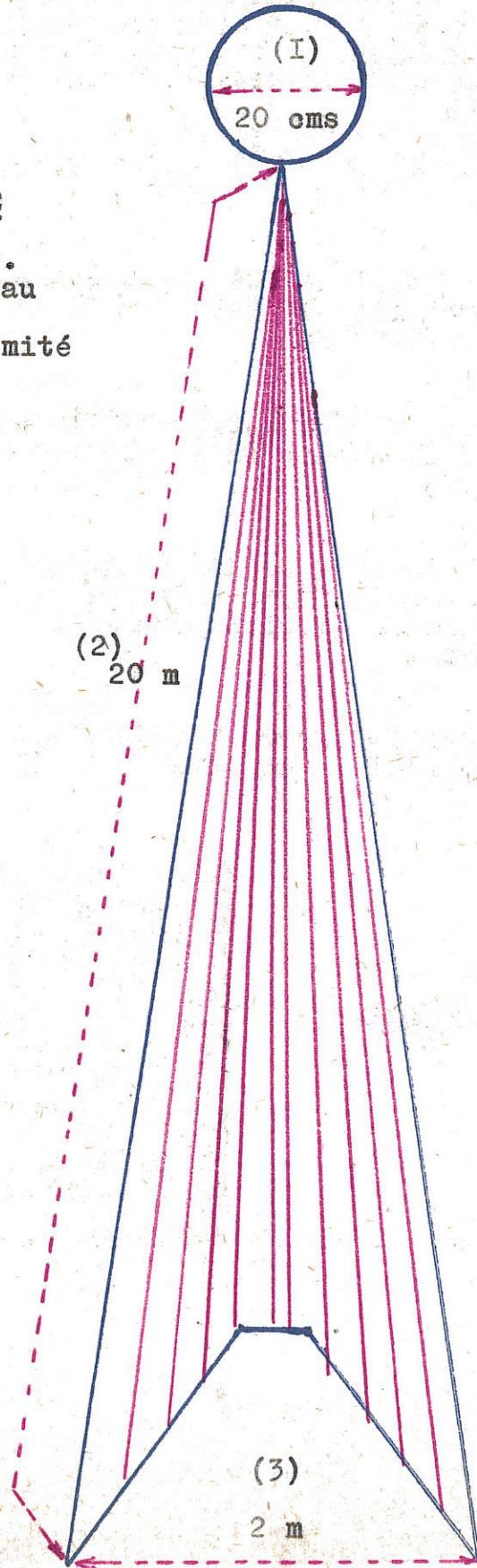
d'après les renseignements fournis par les témoins

-----0-----



L E G E N D E

- 1°-Diamètre du disque.
- 2°-Longueur du faisceau lumineux.
- 3°-Largeur de l'extrémité du faisceau.



2° LEGION BIS

Cie de l'Aisne-----
Section de St-Quentin-----
Brigade de-----
N° de la brigade 61
du 31.I.1955-----
Procès-verbal constatant - Renseignements militaires-----
SOUCOUBE VOLANTE-----
I° ExpéditionVu, transmis par le
Chef d'Escadron, Cdt
la Cie à M. le Préfet
de l'Aisne à LaonA Laon, le 3.2.1955
signatureGENDARMERIE NATIONALE
-----Ce jourd'hui, 1er février mil neuf cent cinquante cinq,

Nous soussigné _____, gendarme à la brigade de _____, département de l'Aisne rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs,

Le trente janvier, mil neuf cent cinquante cinq à 17 heures, nous Maréchal des Logis étant de résidence, nous apprenons par M. _____, de ce que le 19 janvier 1955 vers 22 h, il a vu au dessus du village un engin lumineux, genre "soucoupe volante" se dirigeant N.E.-S.O.

Il ajoute que son épouse et son petit fils, ainsi que Mme _____ de Cugny (Aisne) ont également été témoins de cette apparition.

Le même jour, à 18 heures, par message téléphonique n° 19, nous avisons des faits notre Commandant de section.

Nous recevons les témoignages suivants de :

âgé de 58 ans,
qui déclare :

"Le 19 janvier 1955, vers 22 h 10, je revenais de passer une veillée chez un parent, route d'Artemps.

J'étais accompagné de mon épouse et de mon petit fils _____ âgé de 9 ans

Alors que nous arrivions à hauteur de l'habitation _____, nous avons eu soudain notre attention attirée par un engin lumineux dans le ciel venant de la direction de St-Quentin et se dirigeant vers Cugny (Aisne).

Cet engin représentait la forme d'un disque lumineux blanc, d'un diamètre de 20 à 30 centimètres environ. Un genre de faisceau lumineux couleur orange, prenait naissance à l'arrière du disque.

Ce faisceau avait une longueur d'une vingtaine de mètres
se terminant en queue de poisson ayant l'extrémité large de
deux mètres environ.

L'appareil se déplaçait à très grande vitesse. Je l'ai
suivi des yeux pendant cent cinquante mètres, c'est à dire
pendant cinq secondes environ, puis il est disparu.

J'estime que l'engin en cause pouvait se trouver à trois
cent mètres de hauteur. Sa marche n'allait pas vers la terre,
mais au contraire il s'élevait vers le ciel avec un angle
d'ascension de 10% environ.

Je n'ai perçu aucun bruit. Seule la luminosité a
frappé mon attention.

Après le passage, je n'ai remarqué aucune trainée ou
étincelles.

Aucun doute n'est possible, il ne s'agit pas là d'un
aérolithe ou étoile filante comme tout le monde a pu en aper-
cevoir. A mon avis, il s'agit d'un engin conduit de main d'hom-
me ou télécommandé, puisqu'il suivait une direction bien
définie.

J'insiste sur la hauteur que je vous ai donnée et qui
n'était pas excessive, ainsi que sur l'ascension.

Quelques jours plus tard, je travaillais chez M.
à Cugny (Aisne) lorsque j'ai causé de l'apparition ci-dessus
relatée. Mme m'a fait connaître que le même jour et à
la même heure que moi, étant dans sa cuisine, à travers la fenê-
tre; elle a aperçu venant de ladirection de St-Simon un engin
dans le ciel. Elle n'a pu m'en donner la description, n'ayant
vu qu'un faisceau violet.

Je ne connais aucune autre personne ayant été témoin
de cette apparition.

Lecture faite, persiste et signe.

profession : , âgée de 62 ans, sans
déclare :

"Le 19 janvier 1955, vers 22 h 10, je revenais d'une
veillée chez un parent, route d'Artemps. Je me trouvais avec
mon mari et mon petit fils

Nous nous trouvions à hauteur de l'habitation
lorsque soudain nous avons eu tous trois notre attention
attirée par un disque lumineux, de couleur "blanc vif" suivi
d'un long faisceau de couleur "orange".

30 m sec
= 108 km h.

Cet engin se déplaçait de la direction de St-Quentin
"vers Cugny (Aisne) c'est à dire N.E.-S.O. à une très grande
"vitesse. Cette apparition n'a été visible que pendant cinq se-
"condes environ.

Le disque pouvait avoir un diamètre de vingt centi-
"mètres environ. Le faisceau prenant naissance à l'arrière du
"disque, allait en s'amplifiant sur une longueur de 15 à 20 mètres.
" Il se terminait approximativement en queue de pois son, avec une
"largeur de deux mètres environ.

L'engin paraissait se troubler à faible hauteur (300
"mètres environ) et s'élevait progressivement de la façon d'un
"avion qui décolle.

Je n'ai perçu aucun bruit, ni vu qu'aucune trainée ou
"étincelles après le passage de cet engin.

Aucun doute n'est permis, il ne s'agit pas là de phé-
"nomène genre aéro-lite comme en aperçoit fréquemment.

Lecture faite, persiste et signe.

Entendu en présence de son grand père, M.

âgé de 9 ans, écolier
déclare :

Le 19 janvier 1955, vers 22 heures, je revenais de pas-
"ser une veillée chez un parent avec mes grand-parents maternels .

En arrivant en face de l'habitation , nous avons
"eu subitement notre regard attiré par un petit disque blanc dans le
"ciel à l'arrière duquel se trouvait un long faisceau lumineux,
"couleur orange.

Cet ensemble lumineux venait de la direction de St-Quentin
"et se dirigeait vers Cugny (Aisne). Il se déplaçait à une très
"grande vitesse et n'est resté visible que quelques secondes.

Le faisceau orange prenant naissance à l'arrière du
"disque allait en s'élargissant et finissait à peu près comme une
"queue de poisson.

J'ignore à quelle hauteur se situait cette apparition.,
"toutefois je dois dire qu'elle était nettement visible.

Le disque se déplaçait à plat comme une assiette ren-
"versée et poursuivait un mouvement ascensionnel comme un avion qui
"vient de décoller.

.../...

M

Au cours du passage de ce disque, je n'ai perçu aucun bruit.

Lecture faite, persiste et signe, ainsi que M.

Poursuivant notre enquête à Cugny (Aisne) nous entendons :

âgée de 43 ans, sans profession
qui déclare :

Il est exact qu'il y a une quinzaine de jours, sans pouvoir préciser la date, vers 22 heures, alors que je me trouvais à la cuisine, j'ai eu mon attention attirée par une lueur bleu-vert dans le ciel. J'ai ouvert la fenêtre, mais je n'ai plus rien vu.

Il m'a semblé que la lueur signalée se déplaçait d'Ouest en Est à une très grande vitesse et à assez haute altitude. Je ne puis être précise à ce sujet cette apparition ayant duré que quelques secondes.

Je n'ai perçu aucun bruit lors du passage de cette lueur ni vu aucune gerbe d'étincelles ou de flamme.

J'ignore si la lueur que j'ai aperçue a un rapport avec l'engin vu par la famille

Je ne connais personne à Cugny ayant pu être témoin de ce même phénomène.

Lecture faite, persiste et signe.

M.

Il est honorablement connu.

Sa déclaration nous a paru sincère, de bonne foi et exempte de toutes idées fantaisistes.

Cet homme ne boit pas et n'a pas d'antécédents médicaux psychiatriques. Il n'a pas été effrayé par ce qu'il voyait.

Il a mis sur le compte de son activité d'artisan, de n'avoir pas eu le temps matériel de venir nous aviser plus tôt.

Mme est comme son mari, très bien considérée, sa bonne foi est évidente, ainsi d'ailleurs que celle de son petit fils.

Mme, est moins affirmative et précise, ayant vu le phénomène de sa cuisine.

.../...

Nous avons recherché tant à St-Simon qu'à Cugny et dans les autres villages de notre circonscription, des témoins passibles des faits ci-dessus relatés, sans résultat.

Nous joignons au présent un schéma descriptif de l'engin selon les données de la famille GOUT.

Dressée en sept expéditions.

Fait et clos à

le 1^o Février 1955

signatures